

Procès fictif à Lausanne

Hippocrate a quitté le tribunal de Beaulieu en homme libre

Les disputes de Rumine

L'Association Disputons-Nous organise depuis 2022 des débats sur des grands thèmes de société avec un format original, celui du procès. Après un premier événement le 2 novembre à propos de l'agriculture, le deuxième a eu lieu ce samedi 16 novembre sur le thème de la médecine. L'occasion de voir débattre d'éminents avocats, des personnalités reconnues et des experts sur ces sujets essentiels, en interrogeant sans tabou les enjeux et en cherchant les meilleurs arguments pour, peut-être, arriver à des pistes de solutions communes. Le procès d'Hippocrate était précédé de tables rondes et de témoignages, et a lieu au Palais de Beaulieu, à Lausanne.

Le Parquet des disputes de Rumine accusait le père de la médecine d'avoir manqué à son devoir d'assistance ou d'éducation envers ses enfants, les médecins.

Catherine Cochard

Samedi soir, le Tribunal criminel de Beaulieu a fait asseoir sur le banc des accusés un homme âgé de 2430 ans: Hippocrate. «Tu as plutôt l'habitude que l'on s'incline devant ta toge, que l'on te cire les cothurnes... Mais aujourd'hui, nous te jugeons», a déclamé en introduction Béatrice Schaad, directrice du Centre sur les relations entre patients, proches et professionnels au CHUV et professeur à l'Université de Lausanne.

La Cour était composée de la présidente Miriam Mazou et du public fonctionnant comme jury. Le fauteuil du Ministère public était occupé par le procureur, M^e Michael Stauffacher. À la défense, M^e Melissa Elkaim. L'accusé, Hippocrate, était incarné par le médecin et éthicien Bertrand Kiefer.

«L'accusé est soupçonné de s'être rendu coupable de violation du devoir d'assistance ou d'éducation, a indiqué la présidente, Miriam Mazou. Il est repro-



L'illustration du procès est une proposition de Justine Margueron, étudiante en illustration à la HEAD-Genève. JUSTINE MARGUERON

ché à Hippocrate, fondateur des principes éthiques de la médecine, de n'avoir pas assuré le suivi de ses propres enseignements, d'avoir abandonné ses enfants, soit les médecins qui lui ont succédé.» Cette négligence aurait conduit à des dérives chez certains médecins, ceux-ci s'intéressant plus aux aspects économiques et technologiques de leur activité qu'à leurs patients.

Invité à s'exprimer à la barre, Bertrand «Hippocrate» Kiefer a précisé les fondements de son serment: «C'est une école, un groupe de personnes qui ont fait émerger une pensée.» En sortant la pratique médicale d'alors du charlatanisme et du religieux, et en affirmant que la maladie n'est pas d'origine divine mais humaine. «Cette éthique, cette rationalité a marqué l'histoire de l'humanité et construit la médecine.»

Le bien des patients

«La recherche du profit et les questions de rentabilité faisaient-elles partie des valeurs qui étaient les vôtres?» a demandé à l'accusé M^e Stauffacher. «Non, j'ai promu une philosophie qui mettait le bien des patients au centre, sans leur nuire, en les respectant.»

«Mon serment, c'est une école, un groupe de personnes qui ont fait émerger une pensée.»

Bertrand Kiefer, avocat qui incarnait Hippocrate

Au tour de M^e Elkaim d'interroger son client. «Pensez-vous que l'évolution de la société a corrompu la médecine?» «La société est elle-même prise dans un mouvement incroyable de progrès et de consommation. On ne sait plus où se trouve la santé, la maladie, l'augmentation des corps. Ça jette un énorme trouble dans la médecine, dans ses buts anciens.»

Les témoins se sont ensuite succédé. L'historien de la médecine Vincent Barras a d'abord semé le doute: l'accusé existait-il? «Hippocrate est un personnage largement mythique. Il existe dans la façon où on l'a construit.» Ajoutant, tel le Sphinx: «Dieu existe, puisque nous y croyons.»

La question était aussi de savoir si les patients étaient en partie responsables des dérives actuelles. «Sont-ils victimes ou mettent-ils les professionnels de la santé sous pression?» a interrogé la présidente. «Nous sommes tous une bande d'hypochondriaques!» a rétorqué la témoin de l'accusation, Sophie Michaud Gigon, directrice de la Fédération romande des consommateurs (FRC) et conseillère nationale vaudoise. Avant d'affirmer: «La médecine aujourd'hui est un système qui contribue à l'augmentation du PIB en Suisse.»

Rémunérations et prévention

Au tour ensuite de Sandy Estermann, médecin généraliste et témoin de la défense, de répondre aux questions de M^e Stauffacher quant à la rémunération supposément élevée des médecins. «Quand je suis appelée pour un infarctus à domicile un dimanche après-midi, je suis moins payée que le serrurier qui ouvre la porte.»

Également appelée à la barre, sa consœur Johanna Sommer a rappelé un angle mort de la rémunération: la prévention. «La

Suisse est le pays qui fait le moins de prévention au monde. C'est quand même incroyable! Nous, les médecins de famille, conseillons quotidiennement à nos patients qui fument, mangent mal ou ne bougent pas de changer leurs habitudes. Or nous ne sommes pas payés pour le faire!»

Le procureur, M^e Stauffacher, a plaidé pour une peine privative de liberté de 2 ans assortie d'un sursis complet. «Il serait stupide de mettre la seule personne qui peut nous sortir de l'embarras en détention. Il faudra associer cette peine d'un délai d'épreuve de vingt ans. Pour permettre à l'accusé de remettre sur les rails une médecine humaniste, désintéressée et indépendante.» «On impute à mon client la responsabilité des dérives de ses enfants, a rétorqué M^e Melissa Elkaim. Reconnaissons plutôt leurs mérites: refaire marcher des paralysés, faire entendre des malentendants, rendre la vue à des non-voyants.»

À l'issue des plaidoiries, le jury populaire a voté: le Tribunal criminel de Beaulieu a acquitté Hippocrate du chef d'accusation de violation du devoir d'assistance et d'éducation.

Pas assez rigoureux, des juges sont renvoyés à leur copie

Lausanne
Fait rare, la Cour d'appel casse un jugement. La condamnation des responsables de la Fondation Torche n'était pas assez motivée.

Le Tribunal cantonal (TC) vient de casser le jugement de première instance prononcé par le Tribunal de Lausanne dans une affaire de détournement financier. En avril 2023, deux retraités, respectivement secrétaire et président de la Fondation Michel Torche avaient été condamnés à 4 ans de prison et 180 jours-amende pour gestion déloyale aggravée. Ils étaient accusés d'avoir dilapidé le patrimoine mis à disposition par ce bijoutier d'Épalinges au profit des jeunes vaudois méritants.

Les condamnés avaient attaqué ce jugement. Plus lourdement chargé, le secrétaire estimait que la décision avait été rendue sans tenir compte des éléments avancés pour prouver son innocence. Parmi ses griefs, cet ancien avocat pointait le manque d'instruction à décharge, le refus d'entendre des témoins, d'examiner les pièces produites et de tenir compte de ses déclarations. Autant de violations de son droit d'être entendu.

Le TC lui a donné raison en cassant purement et simplement le premier jugement et en renvoyant tout le dossier aux premiers juges pour un nouveau procès. Un événement «exceptionnel», relève la décision.

Droits violés

La Cour cantonale se montre sévère à l'égard des juges lausannois: «Ces lacunes dans l'examen des moyens de preuve attendu d'une autorité judiciaire [...] violent indiscutablement et fondamentalement le droit d'être entendu des prévenus, écrit le TC. L'absence de tout examen sérieux des moyens de preuve soumis aux premiers juges par le Ministère public ou les parties porte atteinte de manière irrémédiable au droit constitutionnel de toute personne de faire examiner le jugement qui la condamne par une juridiction supérieure.»

Le Ministère public central avait retenu de graves fautes pénales dans la gestion du vaste patrimoine légué par un riche bijoutier d'Épalinges, Michel Torche, à la «jeunesse vaudoise méritante». Sans descendance, l'homme avait souhaité que sa fortune de près de 9 millions serve cette bonne cause. Le Parquet estimait que le président et surtout le secrétaire de sa fondation avaient mal administré ce patrimoine et l'avaient ponctionné indûment à des fins personnelles.

Flavienne Wahli Di Matteo

«À court ou à moyen terme, il faudra songer à une hausse d'impôts»

Lutry
Malgré une situation financière enviable, la Ville voit sa marge se réduire. Le point avec le municipal Etienne Blanc.

Lutry commence à grincer des dents financièrement. Le Château est loin de tomber en ruine, mais la présentation du budget 2025 traduit une forme de dépit. «Malgré des efforts à nouveau importants, la Municipalité présente un budget déficitaire de 3,4 millions de francs», annonce l'Exécutif, tout en précisant que l'insuffisance d'auto-financement grimpe à 1,3 million de francs et que

de lourds investissements restent à venir. Etienne Blanc, municipal PLR des Finances, s'explique.

Lutry qui s'inquiète pour ses finances, ça peut faire sourire dans la région. Vous êtes vraiment tracassés?

Oui, il y a des motifs d'inquiétude. C'est un budget qui devient négatif de manière pérenne, nous ne sommes même pas au petit équilibre, et si la nouvelle loi sur les communes proposait un frein à l'endettement, nous ne serions pas dans les clous. Nous tablons sur la nouvelle péréquation intercommunale, qui devrait avoir une influence positive pour Lutry à moyen terme, mais sur la ten-

dance globale, nous sommes en souci.

Vous parlez d'efforts importants consentis. Lesquels?

Nous nous serrons la ceinture dans plein de domaines et ça ne suffit plus. Nous avons comparé les ETP communaux à Lutry et dans d'autres communes de taille similaire, et nous sommes parmi les plus efficaces. Parfois le rapport en termes de ressources va jusqu'au double ou au triple. L'exercice d'économies a été fait, pourtant le costume devient trop serré.

Alors on pense logiquement au taux d'imposition.

Avec un taux d'imposition de 54%, nous sommes la ville la plus attractive du canton. Et à la 7^e place en prenant en compte de toutes les communes. Cette situation ne pourra certainement pas durer éternellement. Nous avons une dette très faible, donc nous gardons une certaine marge de manœuvre, mais le but n'est pas de dégrader les finances avant de les transmettre aux futures générations. À court ou à moyen terme, il faudra songer à une hausse d'impôts, et cela en concertation avec tous les partis afin d'éviter un référendum.

Il n'est pas possible d'agir sur les investissements?

En décembre, nous allons présenter un préavis d'une dizaine de millions de francs pour huit classes temporaires en attendant la construction d'un nouveau collège. La route de Lavaux doit être refaite, pareil pour les caissons du port qui sont en fin de vie, et il y a le réaménagement de la Lutrive, la réfection de la STEP, la mise aux normes de tous les bâtiments communaux et la mise en place d'un chauffage à distance. Pour un total qui devrait approcher les 150 millions de francs. Ces gros projets à venir ont un caractère impératif et auront un impact important sur les finances communales.

Romaric Haddou

PUBLICITÉ

DÉGUSTATION DE VINS SUISSES

22-23 Nov.

MÖVENPICK LAUSANNE AVENUE DE RHODANIE 4

Vendredi : 15 à 20 heures
Samedi : 11 à 18 heuresAssociation Wyschiff
Vignerons Suisses
wyschiff.ch